

Bienvenue sur le site de l'Office de tourisme de la Communauté de Communes du Haut Allier, vous allez trouver dans les pages qui suivent des compléments d'information pour profiter au maximum de votre randonnée sur le chemin d'Esfagoux, circuit labellisé par le Comité Départemental de la Randonnée de Lozère

## En chemin à la découverte du patrimoine humain et naturel du hameau d'Esfagoux

Esfagoux n'a pas toujours été le village calme et presque dépeuplé que vous découvrez aujourd'hui ; comme tous les hameaux de Lozère il a connu une vie intense rythmée par les travaux des champs avec une population très dense qui a atteint son apogée à la fin du XIXème siècle, ainsi Esfagoux comptait 131 habitants au recensement de 1881



C'est cette vie que nous voulons vous faire découvrir en cheminant à travers bois, pâturages et hameau mais avant de partir à la rencontre de ce patrimoine naturel et humain, arrêtons-nous un instant sur ce qui caractérise Esfagoux : Les biens sectionaux .

Le hameau d'Esfagoux est une section de la commune de Luc, mais qu'est-ce qu'une section ? La réponse se trouve dans le Code Général des Collectivités Territoriales : **« Constitue une section de commune toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens et des droits distincts de ceux de la commune »**

Concrètement, il s'agit le plus souvent d'un hameau possédant un patrimoine qui lui est propre. Les biens sectionaux sont, essentiellement, des forêts le plus souvent soumises au régime forestier, des pâturages, des terres cultivées mais parfois aussi des biens bâtis à la disposition des habitants du hameau : lavoir, fontaine, four à pain .....



Ces éléments du patrimoine sont matérialisés sur le circuit par des panneaux portant le logo d'un rameau de hêtre et une lettre . Partons ensemble sur le chemin

### A . ESFAGOUX :

Le nom du hameau est à lui seul représentatif du pays, souvent dénommé Les Fagoux sur les cartes, on y retrouve la racine occitane « faou » qui désigne le hêtre ou fayard et plus encore le nom scientifique du hêtre : « Fagus sylvatica » . On rencontre souvent cette racine dans la toponymie locale : Ron Fagis, La Fage, La Fayette, Les Faux... Autre particularité locale, le préfixe « Es » des hameaux de la commune de Luc : Esfournès, Espradels, Esfournès, Estévenès . Certaines cartes portent parfois la dénomination « Les Fagoux » mais attention, à ce moment là, de ne pas confondre avec le hameau ardéchois du même nom dans la vallée de la Borne !



Le lavoir et la fontaine

**B. UN BIEN PRECIEUX : L'EAU** . L'eau potable n'est arrivée dans les maisons qu'en décembre 1960 grâce aux travaux financés par la section ; jusque là il fallait venir chercher l'eau à la fontaine prolongée par un abreuvoir où venaient se désaltérer les troupeaux . Cette fontaine a été rénovée en 2015 . En dessous, le lavoir construit en 1895, délaissé depuis l'arrivée de l'eau dans les maisons mais toujours en bon état . L'eau issue du lavoir était ensuite stockée dans un bassin attenant, le péchot, qui permettait d'arroser les prés situés en dessous, il est aujourd'hui comblé . Observez aussi la cavité dans le mur en pierre sous le lavoir, ici étaient entreposés au frais les bidons de lait avant l'arrivée des bacs réfrigérés . La plupart des maisons possédaient une source canalisée vers une auge en granite ou bien un puits : l'un d'eux est encore visible dans le haut du village près de la première école aujourd'hui disparue.

### C. LE COUDERC.

Tous les hameaux possédaient un couderc, sorte de pré communal où étaient parqués les cochons ; chaque famille descendait tous les matins un ou plusieurs cochons et les remontait le soir pour leur donner la patée dans la soue de la ferme . En 1938 la partie supérieure du couderc a été utilisée pour construire l'école . Devenu inutile le couderc a été comblé, aplani, il accueille le jeu de boules et un parking .

### D. LES MOULINS .

Avant de franchir la passerelle sur le riuou mounat (ruisseau menu ou petit en français), faites un détour à votre droite pour découvrir les moulins Baffie, le supérieur abritait un jeu de meules pour écraser le grain ; grâce à la pansière, petit barrage placé sur le ruisseau, il recevait l'eau par un canal ou béal encore visible en haut du pré embroussaillé .



mécanisme des meules

Ce ruisseau, malgré un bassin versant peu développé, conserve toute l'année un débit important ce qui explique que sept moulins utilisaient la force de l'eau sur moins de 1,5km ; leurs ruines sont visibles le long du riuou mounat . Il est à noter que, contrairement au four à pain, il n'y avait pas d'utilisation collective de la force de l'eau .

L'eau était ensuite dirigée vers l'autre moulin situé en dessous . Plus important et mieux conservé il abritait un jeu de meules à grain et une meule tronconique (mouli de l'ase) pour écraser l'orge, matière première de la soupe d'orge perlée .Ce moulin a fonctionné jusque dans les années 1950 avec une période de forte activité pendant la seconde guerre mondiale.



meule tronconique pour  
écraser l'orge

## E. LA RAZE D'IRRIGATION .

Vous cheminez sur un sentier horizontal bien marqué avec parfois, bien visibles, des pierres alignées ; si vous le suivez jusqu'à sa jonction avec le ruisseau vous découvrez la prise d'eau avec les dalles dressées toujours en place : il s'agit donc d'un canal d'irrigation ou raze qui alimentait les prés de ce versant du vallon avant qu'ils ne soient abandonnés et laissent la place à la forêt .Ainsi ces indices de l'activité humaine sont la mémoire du paysage qui a évolué au cours des siècles passés. L'entretien des razes était primordial et occupait les paysans, en particulier l'hiver lorsque les travaux dans les champs laissaient un peu de répit .



une belle futaie

## F.LA FUTAIE DE FAYARDS .

Sur ce versant exposé plein nord, la forêt de hêtres a repris ses droits . Cela fait environ 12000ans, après la dernière glaciation, que s'est progressivement installé dans toute la région une fûtaie mixte de sapins et de hêtres ; à partir du Moyen Age cette forêt a été exploitée, défrichée par l'homme pour laisser la place aux champs et pâturages nécessaires à la subsistance d'une population rurale de plus en plus importante, ainsi à la fin du XIXeme siècle la forêt couvrait moins de 10% de la superficie du département de la Lozère, la forêt de Mercoire, toute proche, bien que dégradée, faisait partie de ces rares forêts qui avaient résisté à la hache du bûcheron et à la dent du mouton . La déprise agricole au cours du XXeme siècle a permis d'abord l'installation du pin sylvestre progressivement supplanté par le fayard .

## G . ENCLOS, MURETTES ET CLAPAS .



Ces différentes constructions en pierre sont le résultat du travail de générations de paysans qui ont épierré une terre rude afin de réaliser de maigres cultures de seigle .Ce sont ces mêmes pierres (du gneiss, roche rubanée et cristalline très proche du granite) qui ont servi de matériau de construction pour les maisons du hameau

Notez en dessous de la murette un moulin ruiné entouré de sapins majestueux, probablement les plus hauts du secteur, ces grands sapins sont les parents de tous les jeunes dispersés au milieu des fayards et qui permettront, à terme, de retrouver la forêt originelle que l'on appelle une hêtraie-sapinière en équilibre avec le milieu naturel...si l'homme n'intervient pas trop brutalement.

---

**H . LES TROIS ESSENCES DE RESINEUX .** Au débouché du sentier sur le chemin forestier, découvrez près du ruisseau , en amont du pont, les silhouettes élancées de trois résineux les plus présents dans le pays : le pin sylvestre à l'écorce orangée, aux aiguilles groupées par deux et aux pommes de pin arrondies, l'épicéa et son allure typique de rameaux pendants sur les branches principales rappelant une queue d'épave avec ses cônes allongés jonchant le sol et enfin le sapin pectiné au port dressé et dont les cônes arrondis se désagrègent sur les rameaux .



cônes de sapin pectiné

Le pin sylvestre et le sapin pectiné sont des espèces autochtones, on retrouve leurs grains de pollen fossilisés depuis des milliers d'années dans les tourbières de la région et on arrive ainsi à évaluer leur importance et connaître leur répartition dans les siècles passés.

L'épicéa, originaire de l'est de la France a été introduit avec les reboisements réalisés par les forestiers, il s'est parfaitement adapté au climat et au sol et se reproduit naturellement . Deux autres résineux ont été introduits dans nos forêts :

- Le mélèze d'Europe, seul conifère à perdre ses aiguilles en hiver
- Le douglas aux aiguilles souples et dégageant une agréable odeur citronnée lorsqu'on les froisse entre ses doigts .Nous verrons ces deux essences forestières dans la deuxième partie de la balade



**I . LE PLATEAU DE LUC** . Vaste plateau de près d'un millier d'hectares il a été pendant des siècles un terrain de parcours de nombreux troupeaux de moutons venant des différents hameaux de la commune de LUC. Le hameau d'Esfağoux possédait un berger qui rassemblait tous les jours les moutons des différentes familles et les gardait sur le plateau jusqu'au soir, il était nourri à tour de rôle par les différentes familles qui profitaient de ses services.

L'été, le plateau de Luc accueillait aussi les troupeaux transhumants montant des garrigues du Gard ; ces troupeaux du midi étaient une richesse pour le pays grâce aux déjections des moutons (le migou) parqués la nuit dans les futurs champs de seigle le seul engrais disponible pour les cultures . Cette tradition des « nuits de fumature » était très codifiée : chaque famille avait droit à un nombre de nuits proportionnel à l'étendue des terres qu'elle possédait et au nombre de moutons qu'elle pouvait nourrir l'hiver, répartition inégalitaire qui favorisait les plus riches...ou plutôt les moins pauvres . Aujourd'hui ces espaces sont recouverts de forêts de résineux (épicéas surtout et sapins) plantées et gérées par l'Office National des Forêts . Ces reboisements réalisés dans les années 70 ont beaucoup souffert des tempêtes de l'hiver 2008-2009, ce qui explique leur aspect clairsemé .

## J . LA SOUMISSION AU REGIME FORESTIER .

le

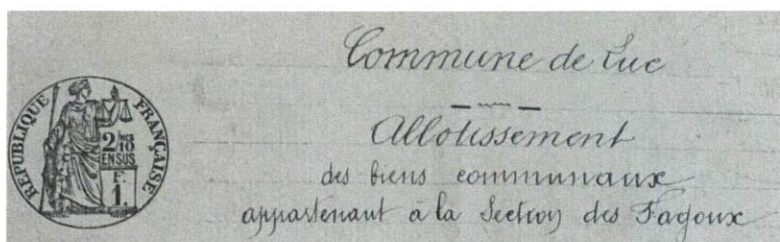
besoin croissant de bois pour divers usages et les dégâts provoqués par les pluies torrentielles sur des sols dépourvus de végétation ont conduit les pouvoirs publics à

Au XIXeme siècle la forêt recouvrait moins de 10% des terres lozériennes ; acquérir des terres pour les reboiser .



Il y a eu deux périodes importantes pour l'effort de reboisement : à la fin du XIXeme siècle avec la loi de « restauration des terrains en montagne » (R.T.M.) ensuite, à la sortie de la seconde guerre mondiale, avec le « Fonds Forestier National »

Ici cela s'est traduit par la volonté des pouvoirs publics de soumettre les terres parcourues par les moutons et les champs retournés à la friche en raison de l'exode rural au régime forestier. Le conseil municipal de Luc a voté cette soumission malgré l'opposition d'un hameau le 20 avril 1941 ; ainsi 304 ha de la section d'Esfagoux sont depuis gérés par l'ONF et pour la plupart plantés de résineux .



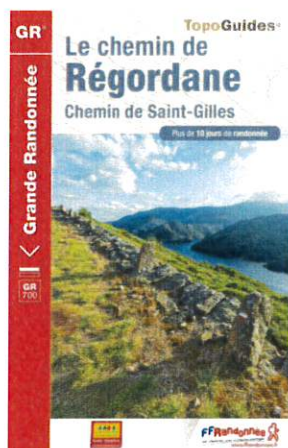
## K . L'ALLOTISSEMENT DES TERRAINS SECTIONNAUX .

Les champs et pâturages qui bordent ce chemin sont des biens sectionaux qui ont été allotis,

c'est-à-dire répartis de façon équitable entre les habitants du village moyennant une redevance minime auprès de la section . Les terrains de parcours broutés par les troupeaux restent indivis et à la disposition de tous, par contre les terres labourables et les champs sont divisés en lots de qualité égale par un expert et tirés au sort entre les différents « feux » du hameau . L'allotissement permet une jouissance égalitaire des biens communs, c'est donc une mesure favorable aux plus démunis mais qui a rencontré une opposition farouche des possédants en particulier des élus au conseil municipal et nécessité souvent l'intervention des services préfectoraux pour imposer leur réalisation . Ainsi l'allotissement des terrains sectionaux demandé par les paysans d'Esfagoux dès l'année 1876 n'a pu être mis en place que le 22 avril 1907 : plus de 30 ans d'efforts pour faire reconnaître un droit reconnu par la loi après maintes péripéties et rebondissements !

**L . UN VIEUX CHEMIN .** Vous êtes ici sur un chemin très ancien matérialisé sur le cadastre napoléonien de 1834 sous l'appellation «chemin d'Esfagoux à Espradels ». Un exemplaire de ce cadastre, parfaitement conservé est consultable à la mairie de Luc . Abandonné depuis plus de nombreuses années, il a été rouvert récemment pour les randonneurs . Il traverse une futaie mixte de pins vieillissants et de jeunes fayards . Le Pin Sylvestre est une essence dynamique de pleine lumière qui a colonisé les champs et pâturages abandonnés, son feuillage clair a permis l'installation sous son couvert de jeunes fayards qui, progressivement, vont prendre sa place . Ces pins moribonds entament une deuxième vie indispensable à l'équilibre de la forêt : ces troncs morts vont devenir un abri et un garde-manger pour de nombreux hôtes de la forêt, ensuite, attaqués par les bactéries et les champignons ils vont être décomposés et transformés en humus, rendant ainsi au sol les éléments empruntés pour leur croissance . Le sol du chemin couvert d'humus par des dizaines d'années d'abandon présenterait, si on le dégagait, l'ancienne assise caladée du chemin historique .

**M . LE CHEMIN DE REGORDANE .** A cet endroit, le sentier croise le GR 700 établi sur le chemin de Régordane, voie de communication très importante entre le Massif Central et le Bas-Languedoc qui a connu son heure de gloire à l'époque médiévale .

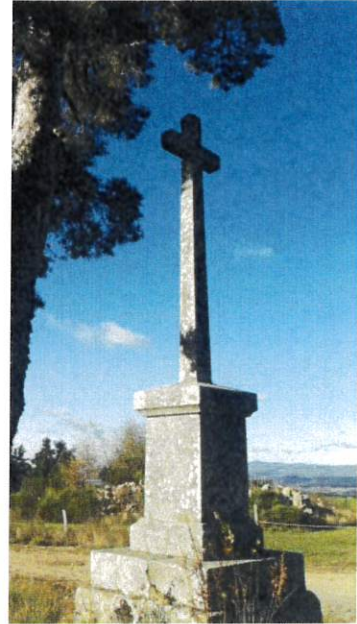


Pendant des siècles cet itinéraire a conduit les pèlerins du centre de la France depuis Le Puy jusqu'au sanctuaire de St Gilles en Camargue . C'est aujourd'hui un sentier de Grande Randonnée (GR) . Dans ce secteur le tracé du GR ne correspond pas tout à fait à l'itinéraire historique du chemin qui traversait l'Allier à Luc et se poursuivait en rive droite côté ardéchois vers Pradelles et le Puy .



## **N . LA CROIX DES CHOISINETS .**

Cette belle croix en granite située sur la crête séparant la vallée de l'Allier de celle du Langouyroux marque une des limites du domaine des Choisinets . Propriété seigneuriale de 230 Ha , elle a été vendue comme bien national après la Révolution . Les habitants des Choisinets ont pu, après une longue procédure, faire valoir leurs droits et ont obtenu la moitié des terres soit 115 Ha qui sont devenus biens sectionaux . Au XIXeme siècle les bâtiments ont abrité un orphelinat géré jusqu'en 1908 par les Frères des écoles chrétiennes . Victime de 2 incendies les bâtiments sont en piteux état, une association « Le Choisinaît » a pour projet de les restaurer et les faire vivre à nouveau .



## **O . UN SUPERBE PANORAMA .**

Ici, nous sommes au carrefour de trois régions géologiques : à l'ouest les Monts de Margeride culminant projet de les restaurer et les faire vivre à nouveau . au sommet de Randon (1551m) la Margeride est un vastmassif granitique âgé de plus de 300 millions d'années au relief doux présentant une érosion en boules caractéristique ; devant vous, au nord, les Monts du Velay formant un plateau portant de nombreux cônes volcaniques à peine érodés car ils sont très jeunes, le plus proche de nous est le volcan de Bonjour, il s'est formé il y a moins de 2 millions d'années, sa coulée de basalte forme le plateau de Barres qui domine d'un côté la ville de Langogne de l'autre le lac artificiel de Naussac ; A l'est les plateau ardéchois sont les derniers reliefs des Hautes Cevennes

## **P . LE FAYARD REMARQUABLE .**

Situé à gauche, au fond d'un chemin quand vous entrez dans le hameau, ce fayard est remarquable par ses proportions



(4,20m de circonférence à 1m du sol) mais aussi par son port altier avec ses charpentières parfaitement équilibrées . Un second situé en bas à droite n'est pas mal non plus !

Noter au retour la croix monolithique en pierre sur un mur de clôture. Passez votre main sur la face de la croix vous sentirez en creux les lettres gravées IHS (jésus en grec)devenues l'emblème de la Compagnie de Jésus (Jésuites) Fondée par Ignace de Loyola .

## Q . L'ECOLE .

Nous terminons notre balade par l'école du village, c'est une belle école avec sa salle de classe aux hautes fenêtres, l'sur le côté un vaste préau indispensable dans ce pays froid, une cour fermée où ne manquent que les 2 WC détruits en 1980 et en dessous le jardin potager . Seul le toit de lauzes surprend un peu dans ce pays de tuiles . L'école n'a pas toujours été là et les plus anciens se souviennent de l'emplacement de l'ancienne classe vétuste décrite en janvier 1932 par l'inspecteur primaire de la circonscription :

*« Le local actuel est une étable désaffectée, aménagée de façon rudimentaire. La salle de classe est froide, mal aérée, très mal éclairée...pas de logement pour l'institutrice »* . Il est donc favorable à la construction d'une nouvelle école et soutient donc le projet présenté par le Maire de Luc même s'il le trouve ambitieux .



A ce sujet, un petit jeu de piste : retrouvez au cœur du hameau la maison qui abritait l'ancienne école où le nouveau propriétaire a installé une cloche en façade pour rappeler son ancienne destination .

La volonté des habitants d'obtenir une nouvelle

école est forte et ce sont eux qui vont financer une bonne partie du projet grâce aux revenus des biens sectionaux : ils fournissent le terrain et 42000 francs complétés par 80000 francs de subvention d'état pour un coût total de 122000 francs. Les péripéties de la construction contées par les archives s'échelonnent sur 10 ans et aboutissent enfin à l'ouverture de l'école à la rentrée scolaire de 1940, elle va alors connaître une fréquentation étonnante, jusqu'à 33 élèves l'occuperont ; nous sommes, en effet, en période de guerre et les familles du village accueillent beaucoup d'enfants de la zone occupée . Après la guerre les effectifs fondent, l'école ferme ses portes en 1950, soit seulement 10 ans d'activité pour un investissement qui, à l'époque, était considérable .



Désaffectée, l'école accueille ensuite ponctuellement quelques locataires. Finalement, ne pouvant supporter la charge des réparations indispensables, les habitants du hameau décident la vente de l'école qui est réalisée en 1980. Mais un symbole est à protéger, la cloche ! elle a rythmé les journées des écoliers mais aussi celles de leurs parents travaillant dans les prés et les champs d'alentours ,

aussi l'acte de vente stipule ceci :

TEL que ledit ensemble figure au plan joint au rapport d'expertise dressé par M.GREGOIRE, sus-énoncé dans l'exposé, et tel qu'il existe, se compose et comporte, avec toutes ses aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, sauf toutefois la cloche qui restera la propriété des Habitants de la Section d'Esfagoux, et devra restée fixée à son emplacement actuel, ou tout - autre lieu choisi par lesdits habitants.

Les trois propriétaires successifs ont respecté cette obligation et aujourd'hui la cloche retentit encore de temps en temps mais c'est seulement pour rappeler aux petits enfants que c'est l'heure de la soupe !

C'est ainsi que, comme la plupart des écoles de village en Lozère, la maison d'école est devenue une résidence secondaire et connaît une nouvelle vie . Sentinelle du hameau, elle en rappelle le passé et nous dit la vie, rude certes, mais tellement intense que ces lieux ont connu .

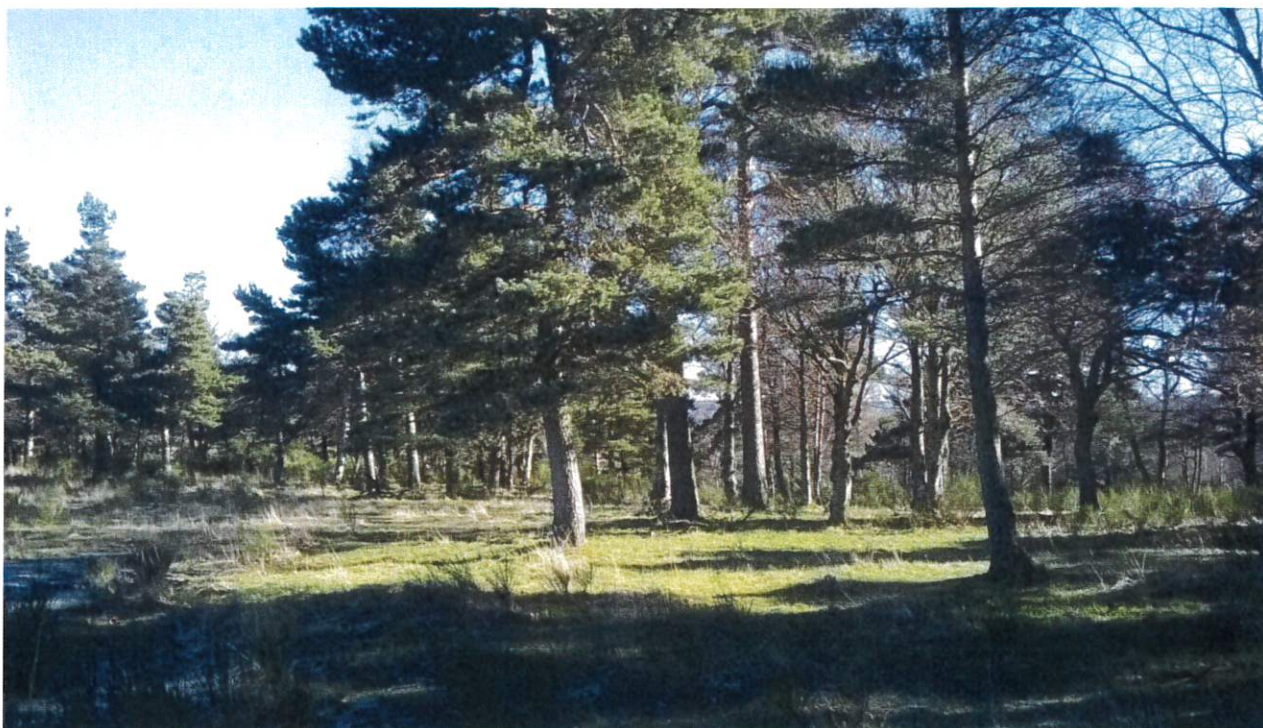
Jean-Louis Bedos à Esfagoux Avril 2020

## LES SECTIONNAUX , UNE RICHESSE POUR LES HAMEAUX ?

Demandez autour de vous ce qu'est une section de commune ou faites vous expliquer à quoi correspondent les biens sectionnaux d'un hameau, vous mettrez la plupart de vos interlocuteurs dans l'embarras, pourtant il n'est pas exagéré de dire qu'ils ont été un des éléments fondateurs de la société rurale de nos régions montagneuses .

A travers les quelques lignes qui suivent nous allons présenter ce que sont les biens sectionnaux, mettre en évidence leur importance dans la vie quotidienne des hameaux des hautes terres de Lozère et voir comment, depuis plus de 2 siècles, ils ont été l'objet d'appétits contradictoires qui les ont amenés à évoluer avec le temps pour en arriver à la situation que nous connaissons aujourd'hui .

Cette notion de sectionnal revêt une importance particulière dans notre département, on trouve des sections dans les Vosges, les Alpes du Nord mais c'est surtout dans le Massif Central où elles sont concentrées, la Lozère étant, avec 74000 hectares de terrains sectionnaux répartis sur plus de 1300 sections, le département où leur extension est la plus marquée.



*Un pré-bois alloti à un jeune agriculteur en forêt d'Esfagoux*

### **Qu'est-ce qu'une section ?**

La réponse se trouve dans le Code Général des Collectivités Territoriales :

« Constitue une section de commune toute partie d'une commune possédant à titre

permanent et exclusif des biens et des droits distincts de ceux de la commune »

Concrètement, il s'agit le plus souvent d'un hameau possédant un patrimoine qui lui est propre . Les biens sectionnaux sont, essentiellement, des forêts le plus souvent soumises au régime forestier, des pâturages, des terres cultivées mais parfois aussi des biens bâtis à la disposition des habitants du hameau : lavoir, fontaine, four à pain .....

Les membres de la section sont les habitants permanents du hameau ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section.

Deux possibilités pour assurer la gestion des biens sectionnaux

-Soit elle est confiée à la commission syndicale constituée tous les 6 ans après renouvellement du Conseil Municipal qui élit en son sein le Président de la section .

-En absence de commission syndicale, c'est le conseil municipal, sous l'autorité du maire qui en assure la gestion .

Dans les faits, la deuxième solution est largement majoritaire en Lozère : jusqu'en 2013 seulement 16 sections étaient pourvues d'une commission syndicale ; à ce titre la commune de Luc avait un relief particulier puisqu'elle disposait à elle seule de cinq sections .

La loi de « modernisation » du régime des sections votée par le Parlement le 27 mai 2013, en durcissant les critères de constitution d'une commission syndicale, a purement supprimé toutes les commissions syndicales de la commune de Luc . Ainsi, dans le secteur du Haut Allier, ne subsiste que la commission syndicale de Cheylard L'Evêque car elle satisfait aux nouveaux critères, à savoir, vingt habitants permanents (au lieu de dix électeurs) et 2000 euros de revenu cadastral (au lieu de 368 € auparavant) .

### **On distingue deux groupes de bénéficiaires des biens sectionnaux :**

1 - Les habitants du hameau (appelés auparavant ayants- droit) non agriculteurs disposent des droits et usages traditionnels tels que

« L'affouage, c'est le droit de prélever le bois de chauffage pour son domicile au hameau selon un règlement très précis .

« La cueillette : myrtilles, champignons .... il y aurait beaucoup à dire sur ce droit qui a parfois opposé les ayants-droit aux occupants des résidences secondaires ou étrangers au hameau mais ce n'est pas le sujet !



« Le droit de Chasse

*lot d'affouage en bordure de bois de fayard, il sera tiré au sort entre les ayants-droit*

2-Les agriculteurs ; ils bénéficient d'un ordre de priorité dans l'attribution de la location des terres à vocation agricole appartenant à la section . Cette attribution de terres, jadis par bail, aujourd'hui par concession d'une durée de 9 ans renouvelable représente pour les agriculteurs de nos hameaux un revenu non négligeable et pour la collectivité le maintien d'un paysage ouvert et diversifié . Il n'est pas exagéré d'affirmer que dans certains secteurs les terrains sectionnaux sont indispensables à la viabilité des exploitations agricoles .

### **Un exemple concret : le sectionnal d'Esfagoux.**

La commune de Luc dont fait partie Esfagoux est fortement marquée par la présence des sectionnaux, ils couvrent 1350 hectares répartis sur les 5 sections d'Espradels, Esfagoux, Esfournès-Estévenès, Pranlac et Luc . Le hameau d'Esfagoux est particulièrement concerné puisque plus de 60 % des terres du village sont des biens sectionnaux .

<b>Section</b>	<b>Superficie des terrains sectionnaux</b>	<b>Superficie soumise au régime forestier</b>	<b>Superficie non soumise</b>
Luc	206 ha	175 ha	31 ha
Espradels	507 ha	368 ha	139 ha
Esfagoux	327 ha	303 ha	24 ha
Estevenès-Esfournès	162 ha	139 ha	23 ha
Pranlac	161 ha	157 ha	4 ha
Total	1363 ha	1142 ha	221 ha

Ce tableau illustre bien l'emprise actuelle de l'Office National des Forêts ( ONF ) sur les sectionnaux de la commune . Observons un peu plus en détail la répartition des biens sectionnaux soumis au régime forestier sur le hameau d'Esfagoux sur la carte page suivante extraite du plan d'aménagement 2006-2020 de la forêt sectionnale : on distingue bien les deux ensembles

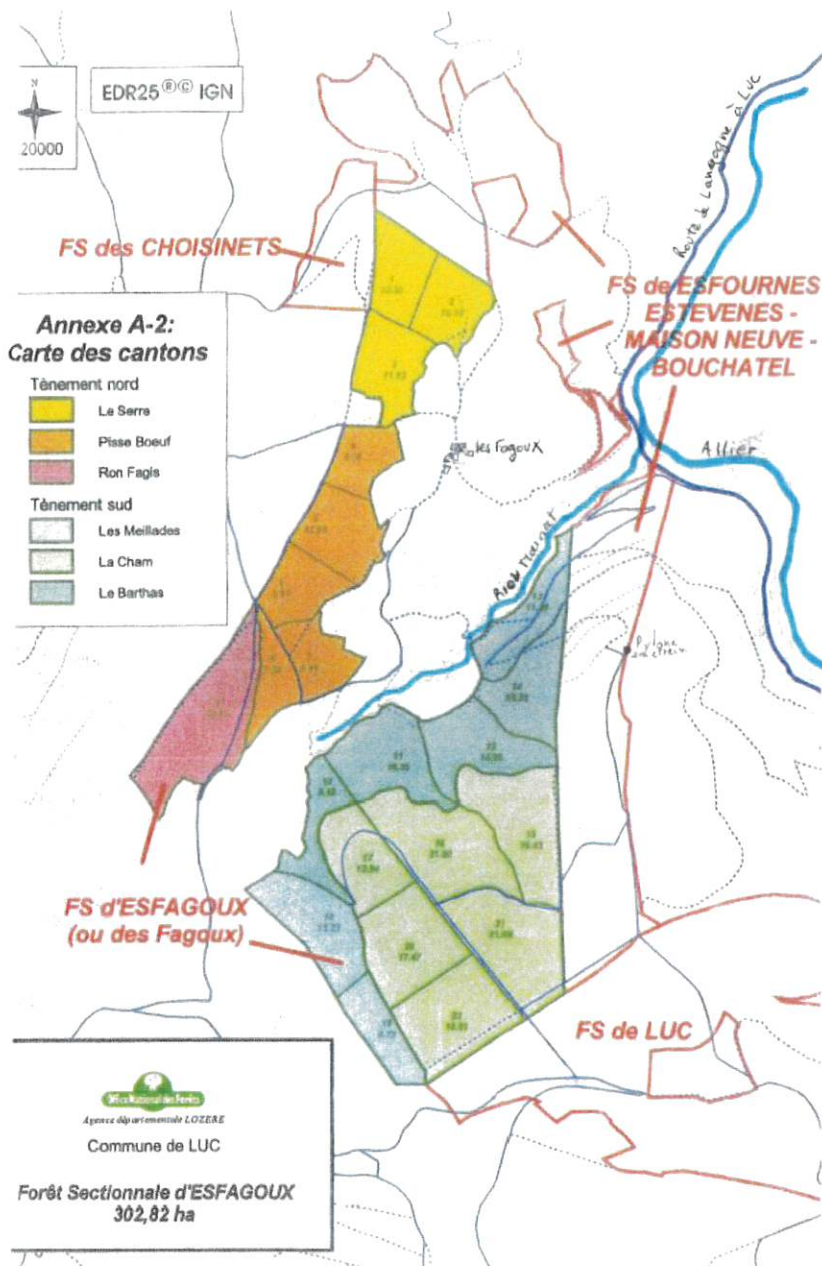


*Marcel Graviil sur son Massey-Ferguson de 1952 :*

-Le tènement nord constitué de bois mixtes pin sylvestre et fayard installés progressivement après l'abandon des terres agricoles .

-Le tènement sud avec un vaste plateau parcouru jadis par les troupeaux transhumants montés du midi et reboisé aujourd'hui majoritairement en épicéas dans le cadre du Fonds Forestier National (FFN) en 1970 .

La gestion de ces forêts par les services de l'ONF se fait en collaboration avec les membres élus de la section qui sont ainsi partie prenante dans les décisions engageant l'avenir de leur forêt ; Ceci était du moins la réalité jusqu'à l'été 2013 . Une petite partie de cette forêt (de l'ordre de 40 ha ) a été allotie, c'est à dire attribuée sous forme d'une concession de 9 ans renouvelable à deux jeunes agriculteurs de hameaux voisins pour le pacage du bétail:prés bois bien entretenus participent au maintien d'un paysage ouvert et diversifié .



Carte extraite du plan d'aménagement pluriannuel 2006-2020 établi par l'ONF en collaboration avec les membres élus de la commission syndicale d'Esfagoux

Les revenus de la section consiste nt essentiellement dans la vente des coupes de bois, s'y ajoutent la location des terrains concédés aux agriculteurs et la redevance payée par ERDF

pour l'emprise des lignes

électriques de moyenne et haute tension .

Ils ont permis de financer les investissements nécessaires à l'aménagement du hameau :



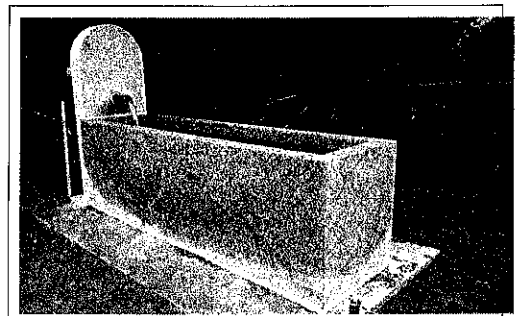
- Dans les années 1950 installation de l'adduction d'eau du village toujours en fonctionnement aujourd'hui . Son entretien et les contrôles de la qualité de l'eau relèvent du budget de la section .

-Entretien du couderc(pré communal à l'entrée du village où étaient parqués les cochons) .

-Actuellement l'aménagement de la fontaine, du lavoir et de l'entée du village . -L'entretien des chemins sectionnaux par les services de la commune fait l'objet de convention entre la commission syndicale et la commune ( voir la dernière délibération avant la disparition de la commission syndical

-L'entretien des chemins sectionnaux par les services de la commune fait l'objet de convention entre la commission syndicale et la commune ( voir la dernière délibération avant la disparition de la commission syndical

-A Espradels le beau four à pain a été bâti avec les ressources de la section.



*Fontaine et auge en granite en cours d'aménagement près du lavoir d'Esfaoux*

**L'évolution des terrains sectionnaux vers la forêt est très récente ;** depuis leur création et jusque vers les années 1960, ils avaient une toute autre utilité. Pour s'en convaincre il suffit de regarder les résultats des recensements des 18 et 19eme siècle : Esfagoux était très peuplé et les terres agricoles indispensables à la subsistance de ses habitants. Toutes les terres couvertes aujourd'hui de forêts étaient alors des terres agricoles ou destinées au parcours des ovins : le plateau de Luc était le domaine des transhumants (on les appelait les abillards) et ces troupeaux de moutons, la nuit venue, enrichissaient de leurs déjections les maigres champs destinés à la culture des céréales .

C'est un bonheur d'écouter Marcel Gravil, la mémoire vivante de notre hameau nous parler de ce temps où le berger du village rassemblait tous les matins les brebis des différentes familles et parcourait jusqu'au soir les vastes espaces du plateau et du Barthas . Le soir, le berger, embauché bien sûr à la Saint michel, était nourri par les différentes familles en fonction de l'importance du troupeau qu'elles lui confiaient . Le troupeau du village nourri sur les parcours sectionnaux s'est maintenu jusque vers les années 1960 ; pour la petite histoire le dernier berger était polonais, il a fini ses jours à la maison de retraite de Langogne.

### **Les sectionnaux en Haute Lozère : Une histoire au long cours pas toujours tranquille**

Depuis le Moyen-Age les communautés villageoises exploitaient quelques parcelles de terres concédées par le seigneur du lieu mais c'est la Révolution Française qui, en abolissant dans la nuit du 4 août 1789, les privilèges et les droits féodaux, a mis à la disposition des habitants des villages et hameaux des surfaces importantes de terres dont ils deviennent collectivement propriétaires sous la forme de biens communaux puis sectionnaux .

Depuis leur création les biens sectionnaux ont toujours été l'objet de convoitises féroces et le théâtre de conflits entre les nantis des villages qui imposaient une répartition proportionnelle aux possessions privées et la majorité des habitants dépourvus de biens fonciers qui demandaient une répartition plus équitable en lots identiques répartis par foyer familial .

L'allotissement des sectionnaux obtenu au milieu du 19eme siècle consacre la victoire des plus pauvres pour faire valoir leurs droits . Il est à noter que le plus souvent les conseils municipaux tenus par les « nobles » du village s'opposaient à l'allotissement des terres et c'est l'intervention du pouvoir central, par l'intermédiaire du préfet, qui a imposé la répartition par lots . Cette répartition équitable par la mise en place des

allotissements était pourtant indispensable car la progression démographique associée au déclin de l'artisanat familial de la laine limitait les ressources et plongeait la plupart des familles dans le dénuement .

La gestion des biens sectionnaux a été une source permanente de conflits comme en témoigne la multitude de dénonciations, de procès qui ne sont jamais parvenus à faire respecter l'équité et la loi. L'importance de la population aux siècles derniers explique aussi les tensions entre les habitants .

En 1881, la Lozère comptait 143565 habitants, elle en compte 76607 au recensement de 2013.

#### **Evolution de la population d'Esfagoux et de la commune de Luc**

Année recensement	Habitants Esfagoux	Habitants Commune de Luc
1881	131	1312
1896	101	1135
1901	71	888
1911	92	850
1921	67	702
1936	48	628
1979	14	252
2006	2	221

La deuxième source de conflits est apparue avec la montée en puissance des services forestiers dont l'objectif de développer la forêt ne pouvait se réaliser qu' au détriment des espaces sectionnaux à vocation pastorale ou agricole

La soumission des terrains sectionnaux au régime forestier débutée en 1827 par la promulgation du code forestier jusque vers les années 1950 a animé maintes séances des conseils municipaux, ainsi, celui de Luc dans sa séance du 20 avril 1941 a voté la soumission des sectionnaux de la commune malgré l'opposition des conseillers d'Espradels et Esfagoux . La forêt du Vallat Fourchat, en bordure sud du plateau de Luc soumise au régime forestier depuis plus de cent ans illustre bien, à travers les délibérations du conseil municipal les besoins et les demandes des agriculteurs d'Espradels.

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Municipal de la commune de Luc**

**Séance du 17 novembre 1907**

**Article 9eme :**

*A la demande des conseillers  
d'Espradels, l'assemblée  
municipale dans sa séance de ce  
jour sollicite de l'administration  
forestière l'autorisation d'affermir  
les herbages de la forêt  
sectionnale dite du Vallat fourchat ,  
Ces herbages se sont affermés  
d'autres fois et les habitants  
d'Espradels en auraient grand  
besoin pour augmenter leurs  
ressources étant obligés de faire  
face à beaucoup de dépenses*

**Ainsi délibéré à Luc les  
jours, mois et an susdit s**

**Le Maire, Chaballier**

**Séance du 21 mars 1910**

**Article 2eme**

*Mr le Maire donne lecture au conseil d'une pétition en date  
du 18 mars dernier adressée à Mr le Préfet par le sieur Tichit Pierre,  
cultivateur à Espradels qui demande que, pour pouvoir faire relever  
sa maison d'habitation menaçant ruine, il lui soit cédé gratuitement  
25 ou 26 arbres dans la forêt dite du Vallat Fourchat appartenant à la  
section du dit Espradels, après cet exposé il invite à en délibérer .*

*Le conseil, considérant qu'en effet, la maison du sieur  
Tichit Pierre est sur le point de s'écrouler et que ses ressources  
personnelles ne lui permettent pas de la faire réparer et, vu qu'il est  
très pauvre, à peu près indigent, ayant en outre sa vieille mère à  
soutenir et donc qu'il lui soit accordé, à titre gratuit, les 26 arbres  
dont il dit avoir besoin pour faire la réparation susdite, lesquels  
devront être de grosseur convenable et appropriés à l'usage qu'il  
souhaite en faire . Les arbres en question pris dans la forêt  
sectionnale du Vallat Fourchat seront marqués par les agents  
forestiers qui en surveilleront, en outre, la coupe et l'enlèvement  
dans le délai qui aura été fixé par eux à l'intéressé . Il est bien  
entendu que les frais qui pourraient résulter de la coupe des arbres  
en question ou de leur enlèvement resteront exclusivement à la  
charge du pétitionnaire ,*

**Ainsi délibéré à Luc les jours, mois et an susdits  
Pour le Maire empêché, l'adjoint,**

**Balmès**

Certa  
ins  
hame  
aux,  
mieu  
x que  
d'autr  
es,  
ont su  
défen  
dre

les intérêts de leurs habitants ; ainsi le

hameau d'Espradels possède à lui seul plus de terrains non soumis, donc à disposition des agriculteurs, que les 4 autres sections de la commune .

La transmission des biens sectionnaux ne pose pas de problème en filiation directe dans les familles d'agriculteurs par contre la libération de terres par un agriculteur sans enfants au moment de sa retraite donne lieu parfois à des négociations très tendues entre les différents ayants-droits, preuve s'il en était besoin de l'intérêt que présentent toujours aujourd'hui les sectionnaux . Parfois la transmission des biens ne respecte pas les critères nécessaires pour être ayant-droit et entraîne des contestations à propos de la répartition des lots ; le dernier exemple largement médiatisé s'est déroulé à Nasbinals sur l'Aubrac .

**Les biens sectionnaux sont les biens communs qui ont permis aux anciens de vivre et de prospérer(parfois) dans les hameaux, ils sont l'héritage commun qu'ont acquis, conservé, valorisé et transmis les générations passées et cela depuis plusieurs siècles . On peut être étonné aujourd'hui des conflits incessants liés à la jouissance de quelques arpents de terre, c'est oublier l'état de dénuement dans lequel se trouvaient certains habitants ; quand on ne possède rien on se bat pour peu.**

**Au fil du temps et à la faveur de nouvelles réglementations la gestion de ces biens échappe aux habitants des hameaux . La loi du 27 mai 2013 en supprimant, de fait, la plupart des commissions syndicales va transférer, le temps aidant, la prise de décision au niveau de la commune et probablement bientôt aux communautés de communes dont les compétences ne cessent de s'étendre. Alors que pèseront les besoins et les souhaits des habitants des hameaux ?**

**Certes notre société a heureusement évolué, les biens sectionnaux ne sont plus vitaux**

pour les populations rurales mais ne nous désintéressons pas de leur devenir et, à travers les projets que peut porter un village, continuons à faire vivre cette entité en partenariat avec les élus communaux chargés aujourd'hui de leur gestion .

Jean-Louis Bedos

Petite bibliographie, si vous souhaitez aller plus loin :

- « La Margeride, la montagne, les hommes » I.N.R.A.
- « Rapport sur la loi visant à moderniser le régime des sections de communes » Pierre Morel à l'Huissier
- « Si Chaudeyrac m'était conté » Abbé Savoie
- Différents registres et publications en dépôt aux Archives Départementales de la Lozère à Mende.

*Un sentier de randonnée est en préparation au départ du lavoir d'Esfagoux . Il permettra de découvrir les différents aspects du sectionnal sur une boucle de 7 à 8 Kms*

DEPARTEMENT DE  
LA LOZERE  
Commune de Luc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE ESFAGOUX  
Séance du 08 octobre 2012

Membres en exercice : 5

Participants à la délibération : 5

Convocation : 03 octobre 2012

Date d'affichage : 03 octobre 2012

Présents : GRAVIL Marcel – BEDOS Jean-Louis – HOULONNE Gilbert – TRIOLIER Monique – COULON  
Alain

Secrétaire de séance : BEDOS Jean-Louis

**Objet** : Travaux effectués par les employés communaux sur les terrains et chemins de la section de ESFAGOUX.

Monsieur le Président fait part à l'ensemble des membres présents que des travaux d'entretien de chemins et de terrains doivent être effectués régulièrement.

Il propose de solliciter le concours des employés de la commune et de prendre en charge les frais occasionnés.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission syndicale, à l'unanimité des membres présents :

- donnent leur accord pour que les employés de la commune effectuent les travaux nécessaires, après concertation avec le Président de la section pour déterminer la nature et le coût des travaux,
- acceptent de prendre en charge les heures effectuées au taux horaire calculé en fonction du salaire de l'employé concerné,
- autorise le maire à émettre, pour le compte de la commune, les titres correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Marcel GRAVIL

**Dernière délibération de la commission syndicale d'Esfagoux en 2012 avant sa suppression par l'application de la loi du 27 mai 2013**

